



BARÈME FISCAL FRAIS KILOMÉTRIQUES 2018

Le barème forfaitaire fiscal pour l'évaluation des frais kilométriques reste inchangé par rapport aux 3 années précédentes. Le barème de 2015 est toujours applicable.

Ce barème peut être utilisé :

- En matière d'impôt sur le revenu de 2017, par les salariés propriétaires de leur véhicule qui demandent la déduction pour frais réels,
- En matière sociale, pour fixer et évaluer le montant des indemnités dues par les entreprises à leurs collaborateurs utilisant un véhicule personnel pour les besoins professionnels (en dehors des cas relevant des indemnités de petits déplacements).

Barème automobiles

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 km à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,41$	$(d \times 0,245) + 824$	$d \times 0,286$
4 CV	$d \times 0,493$	$(d \times 0,277) + 1\,082$	$d \times 0,332$
5 CV	$d \times 0,543$	$(d \times 0,305) + 1\,188$	$d \times 0,364$
6 CV	$d \times 0,568$	$(d \times 0,32) + 1\,244$	$d \times 0,382$
7 CV et plus	$d \times 0,595$	$(d \times 0,337) + 1\,288$	$d \times 0,401$

d représente la distance parcourue en kilomètres

Barème 2 roues

Puissance administrative	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 km à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
1 ou 2 CV	$d \times 0,338$	$(d \times 0,084) + 760$	$d \times 0,211$
3, 4, 5 CV	$d \times 0,4$	$(d \times 0,07) + 989$	$d \times 0,235$
plus de 5 CV	$d \times 0,518$	$(d \times 0,067) + 1\,351$	$d \times 0,292$
	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 km à 5 000 km	Au-delà de 6 000 km
Cyclomoteurs	$d \times 0,269$	$(d \times 0,063) + 412$	$d \times 0,146$

d représente la distance parcourue en kilomètres